

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Préparation du Budget Prévisionnel 2023**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2023

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, ROY

Absents : M. POULARD (Excusé)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. BAUDRY

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Préparation du Budget Prévisionnel 2023

Madame le Maire informe qu'elle souhaite solliciter l'avis des membres du Conseil Municipal sur deux points importants concernant les dépenses d'investissement : l'aménagement des services techniques communaux et l'acquisition possible d'un bâtiment appartenant à Monsieur GERVREAU Patrick.

En ce qui concerne l'aménagement des services techniques communaux, Monsieur PLAIZE présente un tableau récapitulatif des devis demandés.

Les chiffrages H.T. sont les suivants :

Architecte	Laurence RAUX	
	1 950.00 €	
Maçonnerie	Bruno BOSSIS	SARL HERBELOT
	44 944.27 €	47 332.50 €
Menuiserie	Jean-Philippe AVINIO	2B Menuiserie
	12 702.00 €	12 380.00 €
Electricité	Olivier METOYER	Olivier CHEVALLEREAU
	7 196.70 €	9 388.26 €
Plomberie	Ets FORTIER	SARL BONNEAU
	4867.84 €	6964.37 €
Placo / Carrelage	CPHS (GRAVOUIL)	SARL GOURAUD
	8 441.30 €	NC
Portail	Alexandre BEGAUD	Le Ferronnier d'Oléron
	7 500.00 €	8 807.60 €
Terrassement extérieur	SARL RIDEAU	EIFFAGE
	14 210.00 €	NC

Monsieur PLAIZE informe que le travail de l'architecte ne concernera que l'établissement du dossier de Permis de Construire. A cet effet, un seul a été sollicité.

Il précise que chaque artisan s'est déplacé sur les lieux et a établi son devis selon les besoins et les attentes qui leur ont été formulés. A la demande de certains membres du Conseil Municipal, les devis ont été laissés à la libre consultation de chacun.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, porte son choix sur les devis suivants :

- ARCHITECTE : RAUX Laurence
- MACONNERIE : BOSSY Bruno
- MENUISERIE : AVINIO Jean-Philippe
- ELECTRICITE : METOYER Olivier
- PLOMBERIE : ETS FORTIER
- PLACO / CARRELAGE : *en attente de devis comparatif*
- PORTAIL : BEGAUD Alexandre
- TERRASSEMENT : *en attente de devis comparatif*

Madame le Maire informe qu'en ce qui concerne les devis de placo/carrelage et de terrassement, la prévision budgétaire sera estimée selon les devis connus. Les réajustements nécessaires seront effectués ultérieurement.

Pour ce qui est de l'acquisition possible du bâtiment appartenant à Monsieur GERVREAU Patrick, Madame GERVREAU Barbara a été invitée à quitter la salle et n'a pas pris part au débat.

Madame le Maire porte donc à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la mise en vente, par Monsieur GERVREAU Patrick, du terrain et du bâtiment situé à la sortie du bourg, « Pré Douzin », pour la somme de 10 000 €.

Elle attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait que l'acquisition de ce bâtiment serait une opportunité pour la commune qui pourrait le réaménager pour de nouveaux projets ultérieurs. Les idées sur l'avenir de ce bâtiment feront l'objet d'une autre réunion.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à user du droit de préemption de la commune pour l'acquisition de ce bien. La somme de 10 000 € majorée de 1 000 € de frais notariés sera inscrite au Budget 2023.

Madame le Maire poursuit la séance en présentant au Conseil Municipal le résultat du Compte Administratif 2022.

Elle ajoute qu'elle rencontrera le Conseiller aux Décideurs Locaux du secteur, le Mardi 04 Avril 2023.

Elle donne ensuite le compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et informe de la répartition suivante pour les subventions 2023 :

- A.C.C.A. de Clion	200 €
- Amicale du Livre de Clion	400 €
- APE SaintClionac	150 €
- Ass. Intercommunale A.C.P.G.	100 €
- Ass. "Les Amis du Temps Passé"	500 €
- Club des Aînés Ruraux	200 €
- Union Sportive Val de Seugne	300 €
- SEGPA de PONS	80 €
- ATEL CONSAC	840 €
- Maison des Bâteleurs	50 €
- ADMR de St Genis de Saintonge	200 €
- Ass. Donneurs de Sang	100 €
- Centre de Soins Infirmiers	200 €
- Fondation du Patrimoine	80 €
- Les Maires pour la Planète	25 €
- RESERVE	575 €

Concernant les participations auprès des EPCI, elle indique que les montants ne sont pas tous connus mais que l'enveloppe globale a été prévue pour la somme de 136 800.00 € avec une hausse des cotisations auprès du SIVOS et du SIVU « Les P'tits Loups » notamment.

Elle présente ensuite les documents préparatoires du Budget Prévisionnel devant être voté le 17 Avril 2023.

Elle rappelle le passage à la comptabilité M57 au 1^{er} Janvier 2023 et précise que certains articles de dépenses et de recettes ont été regroupés et/ou ont changé d'intitulé.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elle attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur les articles présentant une différence significative par rapport à l'année précédente et les invite à étudier l'ensemble des prévisions pour la prochaine réunion.

Ainsi, il est proposé de prévoir la somme de 20 000.00 € au compte 60612 « Energie – Electricité ».

Au compte 60622 « Carburants », il est proposé la somme de 8 000.00 €.

Au compte 60633 « Fournitures de voirie », la somme de 20 000.00 € sera nécessaire pour les achats de calcaire et d'enrobés ainsi que pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Ces augmentations sont notamment dues à la hausse du coût des matières premières face à la conjoncture actuelle.

L'article 6161 « Multirisques » est également en hausse avec une somme prévue de 8 410.00 €.

Enfin, au compte 6218 « Autre personnel extérieur », Madame le Maire rappelle que sont payés les frais d'intervention de l'ATEL et d'Alexandre

BEGAUD sur la commune. La somme de 26 600.00 € sera donc inscrite sur ce compte.

En contrepartie, il est à noter une nouvelle baisse des charges de personnel.

Elle informe qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, certaines données seront amenées à changer si la publication officielle des dotations est connue avant la date de vote du Budget.

Dans le cas contraire, les documents seront établis sur la base d'estimations.

Elle précise cependant que les bases d'imposition prévisionnelles pour 2023 sont en augmentation par rapport à celles de 2022. Elle explique ainsi que si le choix du Conseil Municipal, lors du vote du budget, était de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à ceux fixés en 2022, la commune obtiendrait malgré tout une recette supplémentaire de 23 582.00 €.

Madame le Maire rappelle ensuite aux membres du Conseil Municipal que certaines opérations d'investissement de 2022, non achevées ou non encore réglées sont reportées au Budget 2023 : Achat de mobilier urbain, Réfection de la VC n° 2, Réfection extérieure du bâtiment de la Mairie – 3^{ème} tranche, City Stade, Acquisition du terrain et du bâtiment de M. GUERRY.

De même, les subventions non encore perçues sont reportées en recettes.

Concernant les nouvelles opérations d'investissement, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les prévisions telles qu'elles vont être présentées ne sont pas figées mais permettent d'évaluer la capacité d'investissement pour l'année 2023.

Elle rappelle donc les opérations d'investissement possibles :

- Aménagement des Services Techniques :	108 650.00 €
<i>Subvention départementale sollicitée :</i>	32 100.00 €
- Aménagement extérieur des Services Tech. :	17 100.00 €
- Réfect° bâtiment « Av. de Saintonge » (étude) :	4 000.00 €
- Réfection de l'école maternelle (étude) :	4 000.00 €
- Réseau eaux pluviales « Chez Cuisinier » :	5 400.00 €
- Réseau eau pluviale de « Saint-Paul » :	10 750.00 €
- Création d'une allée au cimetière :	9 110.00 €
- PLU (1 ^{er} tiers) :	4 500.00 €
- Autolaveuse :	4 000.00 €
- Achat d'outillage :	2 500.00 €
- Acquisition terrain & bâtiment GERVREAU :	11 000.00 €
<i>Subvention Départementale sollicitée :</i>	4 500.00 €